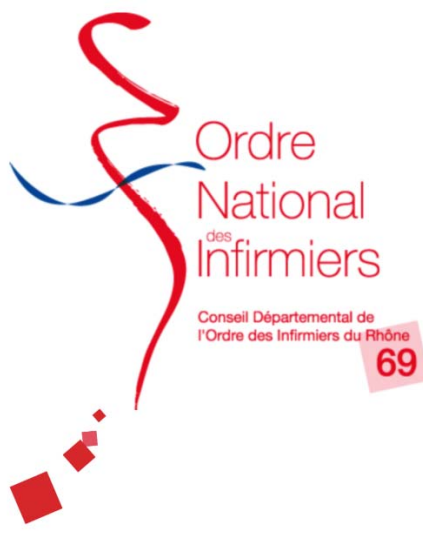


LETTRE D'ACTUALITÉ



Radiation, reconversion, cotisation et caducée 2023

Bonjour à toutes et tous. Cette lettre s'adresse à tous les infirmiers, quelle que soit leur activité. [L'espace membre ordinal](#) a été entièrement revu pour plus d'ergonomie. Les appels à cotisation vont bientôt être envoyés. Voici donc quelques informations :

- La cotisation est calculée en fonction des données du tableau de l'Ordre. **Il est recommandé de vérifier et mettre à jour votre situation professionnelle ainsi que vos coordonnées de correspondance** sur votre espace membre ordinal avant l'envoi des appels à cotisation et des caducées.
- Si vous arrêtez d'exercer pour une longue durée vous pouvez demander la radiation du tableau **sinon vous restez redevable de la cotisation. La radiation n'est pas définitive** et rien n'empêche de refaire une demande d'inscription si vous désirez exercer à nouveau.
- **Le paiement par prélèvement SEPA est à privilégier** : la cotisation est ainsi prélevée en fin d'année et les premières attestations de paiement envoyées entre mi-décembre et mi-janvier. La création du mandat de prélèvement se fait depuis l'espace membre, onglet « Mes cotisations ».
- La cotisation est obligatoire pour tous les inscrits (sauf les nouveaux diplômés l'année d'obtention du diplôme). **Elle est la seule source de financement de l'institution**. Son montant est le plus faible parmi les ordres professionnels grâce à notre démographie importante.

Pourquoi payer et à quoi ça sert ? Le Conseil National prend des mesures de recouvrement de plus en plus contraignantes pour ceux, de moins en moins nombreux, qui n'apportent pas leur contribution. Les principales dépenses de l'Ordre sont les salaires des agents administratifs et des juristes, les locaux, les serveurs et logiciels professionnels. Ces trois postes s'adaptent aux besoins qui augmentent chaque année avec le nombre d'inscrits et l'élargissement des missions confiées à l'Ordre. Pour toutes ces raisons nous vous remercions d'apporter chaque année votre contribution au fonctionnement de notre institution.

Dans le cadre de l'entraide ordinale, les personnes en difficulté financière peuvent demander, sur justificatif, l'exonération de cotisation directement au Trésorier National en lui écrivant à notre adresse parisienne.

Tous ces thèmes sont aussi traités [sur notre site internet](#) .

Laurent Chaix
Trésorier du CDOI69